

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal **du 18 décembre 2020**

Date de convocation : 14 décembre 2020

Sont présents :

Ludivine CHATENET, Anthony CHEZEAUD, Ambre LAZARO, Éric ROSSI, Jacques SABARLY, Sylvain TIXIER, Bruno LABROUSSE, Florence JANNOT, Jean-Baptiste MOREAU, Philippe PEYNAUD

Secrétaire de séance : M. Bruno LABROUSSE

Ouverture de la séance à 20h10,

I. Approbation Procès-verbal de la réunion du 27/11/2020.

Madame Ambre LAZARO, a exposé à l'ensemble des membres du Conseil présents, le procès-verbal de la dernière réunion en date du 27 novembre 2020.

II. Modification de l'ordre du jour – Modification de la Régie

Madame le Maire par intérim propose de modifier l'acte constitutif de la régie de recette adopté par délibération du Conseil Municipal le 20 novembre 2010, et de supprimer la sous-régie de recette à l'Agence postale, suite aux conseils de Monsieur Franck BENOÎT trésorier de Guéret.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE de modifier l'acte constitutif de la régie de recette, avec la gratuité des photocopies (limitation à 3 copies par personne et par jour)
- ACCEPTE de supprimer la sous-régie à l'agence postale
- AUTORISE le Maire par intérim, à signer tous les documents nécessaires

III. Acquisition d'un tracteur

Madame le Maire par intérim informe les Membres du Conseil, que le tracteur de la commune arrive « enfin de vie » et qu'il devient urgent de le changer. Madame Ludivine CHATENET, présente un devis de chez MARIDAT pour un nouveau tracteur à 51 000,00€ TTC, et informe les membres du Conseil qu'il est possible d'obtenir 15 000€ de fonds de concours auprès de le Communauté d'Agglomération. Afin de financer l'acquisition du tracteur, une décision modificative est présentée aux membres du Conseil Municipal :

Tableau détaillé

| Désignation | Budgété avant DM | Diminution | Augmentation | Budget après DM |
|---|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM | 19 718,20 € | -36 000,00 € | 51 000,00 € | 34 718,20 € |
| 21 Immobilisations corporelles | 19 718,20 € | -15 260,00 € | 51 000,00 € | 55 458,20 € |
| 2111/21 | 13 260,00 € | -13 260,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 2157/21 | 0,00 € | 0,00 € | 51 000,00 € | 51 000,00 € |
| 2188/21 | 2 000,00 € | -2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 23 Immobilisations en cours | 220 064,00 € | -20 740,00 € | 0,00 € | 199 324,00 € |
| 2315/23 | 187 684,00 € | -20 740,00 € | 0,00 € | 166 944,00 € |
| Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM | 107 399,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € | 122 399,00 € |
| 13 Subventions d'investissement | 107 399,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € | 122 399,00 € |
| 13251/13 | 7 500,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € | 22 500,00 € |

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ Approuve la décision modificative n°2,
- ❖ Autorise Madame le Maire par intérim à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

IV. Cantine : Règlement et tarifs 2021

Madame le Maire par intérim, Madame Ludivine CHATENET, présente aux membres du Conseil le nouveau règlement du restaurant scolaire qui sera mis en application courant janvier 2021, et annonce que l'ATSEM, sera dorénavant en renfort à la cantine durant le service afin d'aider l'acquisition de l'autonomie.

Dans son courrier du 23 novembre 2020 l'entreprise SOGIREST informe qu'à compter du 1er janvier 2021 les tarifs des repas seront réévalués exceptionnellement à un taux de 2,5%, suite à la crise du COVID-19 qui a bouleversé l'économie de l'entreprise.

Madame le Maire par intérim, informe rappelle que le prix du repas de cantine est fixé actuellement à 2,90 euros le repas par enfant et à 3, 90 euros le repas « adulte et occasionnel ». Le Maire propose de réviser le prix du repas cantine.

| SOGIREST | TARIFS 2020 | TARIFS 2021 |
|-----------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Repas enfants | 3,11€ | 3,20€ |
| Repas adultes | 3,42€ | 3,54 |
| COMMUNE | TARIFS 2020 (votés en 2019) | TARIFS 2021 (proposition) |
| Repas enfants | 2,90€ | 3,20€ |
| Repas adultes | 3,90€ | 3,90€ |

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ AUGMENTE les tarifs des repas enfants à 3,20€, dès le 1er janvier 2021.
- ❖ LAISSE les tarifs des repas adultes à 3,90€, le 1er janvier 2021.

V. Subventions 2020

Madame le Maire par intérim propose d'examiner les différentes demandes de subvention pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :
 - ACCA : 180 €
 - AMI'COLE : 180 €
 - CIVAM : 30 €
 - C.L.C.M : 180 €.
 - E.S.S.G.M (club de football) : 180 €
 - Ligue contre le cancer : 30 €.
 - Bouge avec nous (danse et gym) : 180 €
 - Amicale des sapeurs-pompiers de Grand Bourg : 40 €

- ❖ PRECISE que cette dépense d'un montant de 1000 € sera prélevée au compte 6574 du B.P 2020.

VI. Questions diverses

Monsieur Jean-Baptiste MOREAU, informe que l'agence CREUSALIS attend notre la contre-proposition de la commune pour le rachat du terrain face à la salle des fêtes.

Madame le Maire par intérim propose de faire une proposition à 2€ le m². L'ensemble des conseillers présents sont favorable à la proposition de Madame le Maire par intérim

Suite à la demande de Madame JANNOT Florence lors du dernier conseil municipal, Madame CHATENET Ludivine, présente aux membres de conseil le courrier des services de la préfecture datant du 7 décembre 2020, précisant que Madame CHATENET Ludivine occupe bien les fonctions de Maire par intérim.

Madame le Maire, informe que quatre nouveaux élèves sont attendus à la rentrée de janvier 2021.

Fin de la séance à 22h12